

CIEHL COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention,
le 5 novembre 2019 à Vevey, le budget 2020 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

<u>Présents</u> :	Blonay	M.	Cuche	Erwan	(suppléant)
	Chardonne	M.	Tribolet	Pierre-Yves	
	Corseaux	Mme	Fonjallaz	Nathalie	
		M.	Büchi	Lionel	(suppléant)
	Corsier	Mme	Dutoit	Lydia	
	Jongny	M.	Brauchli	Pascal	
	Montreux	M.	Hess	Yanick	
	Saint-Légier	M.	Rapin	Roland	
		Mme	Yoakim	Pascale	
		Mme	Jolivat	Isabelle	(suppléante)
	La Tour-de-Peilz	Mme	Dubuis	Nathalie	
	Vevey	Mme	Dohr	Sarah	
		M.	Stübi	Antoine	
	Veytaux	M.	Mason	Pascal	
		Mme	Armstrong	Karen	(suppléante)
<u>Excusés</u> :	Blonay	M.	Belotti	Romain	
		Mme	Egger	Thérèse	
	Chardonne	M.	Marmy	Baptiste	
		M.	Mouron	Jean-Philippe	(suppléant)
	Corseaux	M.	Da Costa Silva	Vitor	
	Corsier	M.	Dufour	François	
		Mme	Martins Alves Ribeiro	Jessica	(suppléante)
	Jongny	M.	Figliola	Massimiliano	(suppléant)
		M.	Rouffaer	Bernard Antoine	
	Montreux	M.	Imhof	Alain	
		Mme	Lauber Fürst	Susanne	(suppléante)
	Saint-Légier	M.	Giger	Thomas	(suppléant)
	La Tour-de-Peilz	M.	Vaucoret	Dominique	
		M.	Ziehli	Yohan	(suppléant)
	Vevey	Mme	Lopez	Elodie	(suppléante)
	Veytaux	Mme	Welle Siegler	Susanne	

1. ACCUEIL

M. Antoine Stübi annonce qu'il présidera cette séance et que Mme Sarah Dohr assumera la tâche de secrétaire de la commission.

La parole est donnée à Mme Elina Leimgruber, Syndique de Vevey et Présidente du Conseil administratif de la CIEHL qui accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue à Vevey. Elle rappelle le fonctionnement de la CIEHL. Elle salue la présence de Mme Colette Rossier, cheffe du service des affaires intercommunales qui se tient à disposition de l'assemblée pour répondre aux questions.

2. BUDGET 2020 ET PRÉAVIS TYPE

2.1. REVENUS

Un commissaire constate que, dans le budget, la contribution des communes est calculée sur la base du nombre d'habitants au 31.12.2018 et souhaite savoir sur quelle base est facturée la participation finale des communes. Mme Rossier répond que la facturation se fait sur la base du nombre d'habitants au 31.12. de l'année précédente, soit pour l'année 2020 sur le nombre d'habitants au 31.12.2019.

2.2. CHARGES

Suite des travaux transports-urbanisation / agglomération

Un commissaire aimerait connaître des détails sur l'avancement des travaux en matière de transport-urbanisation, en particulier sur le projet d'agglomération.

Mme Leimgruber informe que le dossier est suivi de près par les Municipaux en charge de l'urbanisme des 10 communes de la Riviera, auxquels s'ajoutent les représentants des communes du Chablais proche et de la Veveyse fribourgeoise. Les cantons de Vaud et de Fribourg sont aussi impliqués. Le nombre important d'acteurs ralentit considérablement le processus. Au final, il n'y aura pas de projet d'agglomération de 4^e génération déposé. Le périmètre considéré s'étant étendu, toutes les communes n'ont pas suivi le précédent projet, il a fallu d'abord mettre en place les bases et après il n'y a pas eu suffisamment de temps pour procéder aux appels d'offre pour lancer un projet d'agglomération de 4^e génération. L'objectif est maintenant d'établir un plan directeur intercommunal, puis ensuite de déposer un projet d'agglomération de 5^e génération.

Mme Rossier informe qu'à sa connaissance, les travaux sur la nouvelle organisation sont à bout touchant. Dans un premier temps, une convention entre les autorités cantonales et les communes devrait être signée prochainement et les conseils communaux devraient être informés. Par la suite, les communes envisagent de créer une association de communes ou une agglomération au sens de la Loi sur les communes (LC). Le fonctionnement de cette nouvelle structure sera assuré par un financement des communes à hauteur de Fr. 3.-/habitant pour 2020. Le budget CIEHL n'est plus impacté. Cela passe directement par le budget des communes où doit figurer cette contribution. Avec ces fonds, le but est d'engager une personne qui dans un premier temps suivra et coordonnera la réalisation d'un plan directeur intercommunal. Celui-ci constituera une base pour un projet d'agglomération de 5^e génération à déposer en 2025.

Étude mobilité

Concernant l'étude sur la mobilité, et plus particulièrement l'étude P+R, un commissaire demande quels en sont les résultats ? Mme Rossier répond que l'étude est en voie de finalisation. Les résultats consistent à évaluer l'origine (domicile) des pendulaires, ainsi que leur lieu de destination sur la Riviera et sur cette base, de définir des sites potentiels où localiser des P+R. Actuellement, le Canton considère que certains de ces sites, le secteur de La Veyre en particulier, ne sont pas conformes à sa stratégie. En effet, le Canton souhaite que l'implantation des P+R soit au plus proche du domicile des pendulaires, donc hors Riviera, alors que du côté de la Riviera, il est surtout visé d'éviter la congestion des centres. D'autre part, le canton demande régulièrement des compléments d'étude, c'est la raison pour laquelle un montant est porté au budget 2020. L'étude finalisée sera transmise aux municipalités, puis sera disponible sur le site internet du SAI.

Mme Leimgruber ajoute que Vevey a pu faire des essais avec des parkings en couronne durant cette année de Fête des Vignerons et que beaucoup de chiffres ont pu être récoltés qui pourront enrichir les études en cours.

Téléski de la Châ

A la question d'un commissaire relative au préavis CIEHL sur le téléski de La Châ, un rapide tour de table est effectué, qui permet de constater que, globalement, l'acceptation est en bonne voie, certains conseils communaux devant encore se prononcer en décembre prochain.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote. Le budget 2020 de la CIEHL est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2019 aura lieu **le mardi 5 mai 2020, à 19h00, à Vevey.**

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président,
Antoine Stübi

La secrétaire,
Sarah Dohr

Fait à Vevey, le 15 novembre 2019

Annexe : budget 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2020

REVENUS			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.au 31.12.2018</i>		
- Blonay	6'175	30'875	
- Chardonne	2'941	14'705	
- Corseaux	2'282	11'410	
- Corsier-sur-Vevey	3'386	16'930	
- Jongny	1'536	7'680	
- Montreux	26'006	130'030	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'185	25'925	
- La Tour-de-Peilz	11'871	59'355	
- Vevey	19'904	99'520	
- Veytaux	884	4'420	
	<hr/>		
Totaux	80'170	400'850	400'850
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			200
TOTAL DES REVENUS			401'050

CHARGES		
Remplacement du Téléski de la Châ (sous réserve adoption du préavis par les dix CC)		300'000
Suite travaux transports-urbanisation		60'000
- Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)		10'000
- Etude mobilité (éventuel mandat complémentaire) *		50'000
Frais bancaires		100
Frais fiduciaire (contrôle des comptes)		600
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)		10'000
TOTAL DES CHARGES		370'700

Résultat prévisible de l'exercice	30'350
--	---------------

CAPITAL	
Capital prévisible au 01.01.2020	2'903'000
Excédent de recettes de l'exercice 2020	30'350
Capital prévisible au 31.12.2020	2'933'350

* à préciser dans le cadre de la CORAT Riviera